

ASSOCIATION SPORTIVE**QU'EST CE QUE L'ASSOCIATION SPORTIVE ?**

C'est le club sportif du Collège qui a pour but d'organiser, développer l'initiation et la pratique sportive pour les élèves qui y adhèrent.

- L'A.S. représente l'établissement dans les rencontres inter collèges.
- L'A.S. fonctionne le MERCREDI (après-midi) et entre 12h30 et 13h30 toute la semaine.
- Elle est encadrée par les professeurs d'EPS du collège.
- Elle est rattachée administrativement à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

ACTIVITES PROPOSEES:

Boomerang, badminton, cross, handball, foot en salle, randonnée et zumba.
D'autre part, les élèves licenciés peuvent participer à titre individuel à d'autres activités en compétition (athlétisme, triathlon, ski, judo, etc.)

FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2014/2015

Les professeurs d'EPS animent l'A. S.

1ERE PERIODE: Du 08.09.14 au 20.12.14

HAND et FOOT (salle)	JEUDI	12 h 30 à 13 h 30	M. CHELMAS
BOOMERANG (intérieur)	MERCREDI	13 H 30 à 15 H 30	M. CHELMAS
BADMINTON	MARDI	12 h 30 à 13 h 30	Mme BROYARD
RANDONNEE <u>jusqu'au 15/10</u>	MERCREDI	12 h 30 à 16 h 30 (approximatif)	Mme BROYARD
ZUMBA	LUNDI-MARDI-VENDREDI	12 H 30 à 13 H 30	Mme OGBI

2EME PERIODE: Du 05.01.15 au 20.06.15

HAND et FOOT (salle)	JEUDI	12 h 30 à 13 h 30	M. CHELMAS
BOOMERANG (<u>Extérieur</u>)	MERCREDI	13 H 30 à 15 H 30	M. CHELMAS
BADMINTON	MARDI	12 h 30 à 13 h 30	Mme BROYARD
BADMINTON	MERCREDI	13 h 30 à 15 h 30	Mme BROYARD
ZUMBA	LUNDI-MARDI-VENDREDI	12 H 30 à 13 H 30	Mme OGBI

Pour faire partie de l'A.S. l'élève doit être licencié (**coût de la licence 20 euros**).

Cette licence est valable pour toutes les activités pratiquées pendant l'année scolaire.

Un certificat médical de "non contre-indication à la pratique sportive de compétition" est **obligatoire**.

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné (e) : Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Tél.....

Désire que ma fille - mon fils.....Classe.....
Né(e) le

participe à l'activité : BOOMERANG - RANDONNEE - ZUMBA - CROSS -
BADMINTON - HANDBALL - FOOTBALL en SALLE

Je joins un chèque de 20 euros au nom de l'Association Sportive du Collège Marcel Mariotte
OU
je me sers du chéquier jeune (le chèque adhésion sportive de 15€ plus 5€ en chèque ou en espèces)

NB : ATTENTION ! Le nombre d'élèves par activité est limité, d'où la nécessité d'inscrire votre enfant dès le début de l'année.

A, le.....

Signature,

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur.....
certifie que l'enfant.....
né(e) le.....

ne présente à ce jour aucune contre-indication à la pratique des sports à l'Association Sportive.

Signature :

Date :